



Aytré, le mardi 17 mars 2026

DÉCISION DU MAIRE
N°10-2026

Objet : Aliénation de gré à gré - don de matériel à l'école élémentaire petite couture

Émetteur :
Service Education
05 46 30 19 19
Resp.educ@aytre.fr

Affaire suivie par :
Catherine BOIN

VU les dispositions de l'article L2122-22 au CGCT permettant au conseil municipal la délégation de compétences au maire,

VU la délibération n°3 du 10 juillet 2020 fixant les délégations du conseil au maire et notamment la décision n°10 relatives à l'aliénation de gré à gré de bien mobilier jusque' 4600 euros.

CONSIDÉRANT : la demande de don du matériel sportif effectuée lors du conseil d'école en date du 24 février 2026 dont est propriétaire la mairie d'Aytré

Le Maire DÉCIDE :

Article I.

De mettre à disposition à titre gracieux le matériel suivant au profit de l'école élémentaire petite couture

Liste de matériel sportif :

- 2 maxi sacs à ballons et accessoires de sport,
- 50 balles de tennis, 20 raquettes de tennis,
- 30 volants de badminton,
- 6 ballons de basket en caoutchouc taille 7, et 6 ballons taille 5.

Article II.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations

Article III. Contester une décision

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif adressé à l'auteur de la décision.

Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.

TÉLÉTRANSMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ
Sous le N° 017-211700281-2026-
Accusé de réception préfecture le :
Acte rendu exécutoire après publication le :



Tony LOISEL
Maire

Ville d'Aytré
Place des Charmilles, BP 30 102, 17442 AYTRÉ CEDEX
05 46 30 19 19 - information@aytre.fr
aytre.fr